



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009 -1754
dossier lié n° 8600232

Maisons-Alfort, le 26 novembre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
OPTICA TRIO PLUS, identique à DUPLOSAN SUPER.

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par NUFARM S.A.S. , relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation OPTICA TRIO PLUS.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence **DUPLOSAN SUPER**, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°8600232, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour **OPTICA TRIO PLUS** est bien strictement identique à celle déclarée pour **DUPLOSAN SUPER** ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation OPTICA TRIO PLUS, présentée par NUFARM S.A.S. , mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit DUPLOSAN SUPER.

Marc MORTUREUX